



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 août 2015
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELJAARS Veerle, représentante de Sutton
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LABRECQUE Marc, représentant de Brigham
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absent LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 juin
4. Invitation à la soirée d'accueil des nouveaux résidents de Place aux Jeunes : jeudi 17 septembre à 18 h, par Mario Legault et Mariève Lebrun
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Nouveaux programmes d'accélération de la croissance : démarrage d'entreprises et entreprises touristiques
 - 5.2. Rencontres avec les pôles
6. Rapport du comité d'aménagement du 13 août :
 - 6.1. Présentation pour adoption du règlement 06-0815 visant la modification du *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 03-0315 visant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion*
 - 6.2. Décision CPTAQ 406921- MTQ parachèvement autoroute 35
 - 6.3. PIIRL : état de situation sur les travaux de la firme Roche sur l'élaboration du plan d'intervention
 - 6.4. Projet de prolongement de gazoduc TransCanada Saint-Sébastien / Pike River
 - 6.5. Bilan du travail des agents de bandes riveraines
 - 6.6. Certificats de conformité
 - 6.6.1. Règlement 2013-08-358 - Sainte-Sabine
 - 6.6.2. Règlement 1821 - Cowansville
 - 6.6.3. Règlement 458-6 – Farnham
 - 6.6.4. Règlement 456-1 – Farnham
 - 6.6.5. Résolution PPCMOI 2015-01 – Sutton
 - 6.6.6. Résolution PPCMOI 2015-02 – Sutton
 - 6.6.7. Règlement 226-08-03 – Canton de Bedford
 - 6.6.8. Règlement 226-08-09 – Canton de Bedford
7. PIIRL : demande au MTQ pour payer les coûts de l'inventaire des ponceaux supplémentaires
8. Rapport du comité administratif du 29 juin:
 - 8.1. Comptes à payer
 - 8.2. Autorisation conditionnelle à Postes Canada : installation de boîtes postales communautaires sur le terrain de la MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

9. Rapport du comité administratif du 5 août :
 - 9.1. Comptes à payer
 - 9.2. Rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2015
 - 9.3. Développement local et régional : projet d'entente avec le MAMOT pour le Fonds de développement des territoires
 - 9.4. Entente relative au FDT : modification adressée au MAMOT
 - 9.5. Demande aux municipalités de s'adresser à Recyc-Québec afin de consentir à un partage des données du portail de gestion des matières résiduelles avec la MRC Brome-Missisquoi
10. CIUSSS Estrie :
 - 10.1. Protection des services de santé dans Brome-Missisquoi et demande d'une rencontre
 - 10.2. Investissements en immobilisations : Hôpital BMP et lits de longue durée
11. École Mgr Desranleau : suivi du dossier avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs
12. Rappel et suivi de l'adoption du RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
13. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour août / septembre
14. Correspondances
 - 14.1. Invitation : Finale de la série de l'Estrie : courses de chevaux sous harnais (ville de Bedford, samedi 12 septembre 2015, 13 h)
15. Questions diverses :
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de la séance

268-0815

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen de Frelighsburg se questionne sur le règlement d'usages conditionnels pour l'ouverture de rues au Mont Pinnacle.

269-0815

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 juin 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ

INVITATION À LA SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDANTS DE PLACE AUX JEUNES : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015 À 18 H

Monsieur Mario Legault et madame Mariève Lebrun invitent les maires à la soirée d'accueil des nouveaux résidents de *Place aux jeunes* au Domaine Pinnacle le jeudi 17 septembre 2015 à compter de 18 h.

NOUVEAUX PROGRAMMES D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE : DÉMARRAGE D'ENTREPRISES ET ENTREPRISES TOURISTIQUES

Monsieur Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, informe les maires des dossiers prioritaires sur lesquels le CLD travaille actuellement :

- Programme d'accélération de la croissance du secteur manufacturier;
- Révision du plan stratégique tourisme et culture;
- Relance du comité agroalimentaire;
- Priorisation des actions du comité culturel;
- Programme d'accélération de la croissance des entreprises touristiques;
- Programme d'accélération de la croissance des entreprises en démarrage / entrepreneuriat.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

BILAN DE CERTAINS DOSSIERS DU CLD À CE JOUR

Bilan des interventions en cours:

Actions	Nombre de projets
Implantation:	25
Expansion :	15
Relève:	9
Financement:	9
Redressement:	2

Mentorat d'affaires :

Actions	Nombre
Dyades actives:	39
Mentors:	26
Jumelages à compléter:	3
Jumelages à venir:	10

Gestion des fonds F.L.I./F.L.S.

	2015 (7 mois)	2014 (12 mois)
F.L.I.	255 000 \$	407 000 \$
F.L.S.	370 000 \$	64 000 \$
Total	625 000 \$	471 000 \$
Nombre de clients	8	15

ACTUALITÉS DU CLD : RENCONTRES AVEC LES PÔLES

Monsieur Beauchamp informe les maires qu'à ce jour, les pôles suivants ont été rencontrés :

- Farnham (la rencontre a eu lieu le 15 juin 2015)
- Lac-Brome (la rencontre a eu lieu le 25 juin 2015)

En somme, les commentaires obtenus sont positifs et permettront un rapprochement important entre les municipalités et le CLD.

Les rencontres à venir sont les suivantes :

- Cowansville (24 août 2015)
- Sutton (31 août 2015)
- Bedford (2 septembre 2015)
- Bromont (10 septembre 2015 – *Sujet à changement*)

ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0815 MODIFIANT LE RCI 03-0315 SUR LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION (RÉGÉS)

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 03-0315 régissant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion lors de la séance régulière du conseil du 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de l'avis gouvernemental du MAMOT le 1^{er} juin 2015 le RCI 03-0315 est entré en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques faisait part dans ledit avis que certaines définitions devaient être bonifiées dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de préciser certaines dispositions relatives à l'application dudit RCI 03-0315;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil du 16 juin 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU :**

270-0815



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le règlement 06-0815 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 03-0315 régissant la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion (RÉGES), tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

DÉCISION DE LA CPTAQ 406921- MTQ PARACHÈVEMENT A-35

Madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire / urbaniste, rappelle la requête formulée par le ministre des Transports du Québec à la CPTAQ, c'est-à-dire une demande d'autorisation d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 20,69 ha. La CPTAQ rappelle que la demande du MTQ ne porte pas sur le tracé, mais plutôt sur les superficies nécessaires pour aménager les bretelles et accessoires au parachèvement de l'Autoroute 35.

Le 24 juillet 2015, la CPTAQ rend sa décision à l'égard du présent dossier. En somme, puisque la CPTAQ a déjà déterminé en janvier 2007 que le tracé bénéficiait d'un droit acquis reconnu, la CPTAQ n'a plus juridiction pour bonifier la construction de l'autoroute. Le maire de Pike River fait part de sa déception à l'égard de ce dossier, notamment par le fait que la CPTAQ n'a pas émis de recommandations pour bonifier le projet après avoir demandé expressément à la municipalité et à l'UPA de lui suggérer des mesures de mitigation pour les activités agricoles.

PIIRL : ÉTAT DE SITUATION SUR LES TRAVAUX DE ROCHE CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION

La firme ROCHE a effectué à 60 % l'inspection des ponceaux et a complété l'auscultation des routes avec le véhicule LVM. L'analyse des données est actuellement en traitement. À la demande de certains maires, la MRC acheminera une demande à ROCHE pour obtenir les données brutes afin de les remettre aux municipalités.

INFORMATION CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DE GAZODUC TRANSCANADA : SAINT-SÉBASTIEN / PIKE RIVER

CONSIDÉRANT que le nouveau gazoduc de 4 km est destiné au transport de gaz naturel et sera parallèle au réseau existant sur les territoires des municipalités de Saint-Sébastien et Pike River;

CONSIDÉRANT que TransCanada souhaite tenir une rencontre avec le milieu municipal et la municipalité de Pike River durant la semaine du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer un élu membre du comité d'aménagement à titre de délégué de la MRC Brome-Missisquoi à cette rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Réal Pelletier afin d'agir à titre de délégué de la MRC Brome-Missisquoi à cette rencontre avec TransCanada durant la semaine du 14 septembre 2015.

Que les dépenses encourues dans le cadre de cette rencontre soient remboursées par la MRC sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

BILAN PRÉLIMINAIRE DU TRAVAIL DES AGENTS DE BANDES RIVERAINES

Le travail des agents de bandes riveraines s'est terminé le vendredi 14 août 2015. Au total, six étudiants ont participé au projet de patrouille des bandes riveraines et de sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques dans les milieux urbains, de villégiature et agricole :

- MRC = 4 agents
- OBV Baie Missisquoi = 1 agent couvrant le territoire de Saint-Armand
- OBV Yamaska = 1 agent couvrant le secteur de la rivière Yamaska à Cowansville

Bilan du travail effectué	2014	2015
Nombre de kilomètres linéaires parcourus	230 km	435 km
Nombre de propriétés visitées	+ / - 1 000	+ / - 1 500

À noter que les rapports complets par municipalité sont en cours de rédaction. Le bilan plus exhaustif viendra au cours des prochaines semaines.



No de résolution
ou annotation

272-0815

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2013-08-358 - SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 27 juillet 2015 son règlement numéro 2013-08-358;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 2007-07-291, vise à :

- Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone C3-03 à partir de la zone A-03;
- Modifier la grille des usages et des normes pour la zone C3-03 afin de préciser que seules les activités commerciales liées à l'excavation et à l'entreposage extérieur de la machinerie et des matériaux reliés à ces activités sont autorisés;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement de zone vise à circonscrire des usages non agricoles, en zone agricole permanente, présents avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 2013-08-358 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

273-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1821- COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 16 juillet 2015 son règlement numéro 1821;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 1510 et le règlement sur les PIIA 1571, vise à :

- Supprimer la zone Ca-4 afin d'inclure ce territoire dans la zone Rb-16;
- Supprimer la grille des normes d'implantation de la zone Ca-4;
- Supprimer l'annexe XI du règlement sur les PIIA afin de retirer le secteur de la zone Ca-4 car maintenant abrogé.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1821 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

274-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-6 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 9 juillet 2015 à la MRC le règlement numéro 458-6;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 458, vise notamment à :

- Permettre les bâtiments de forme semi-circulaire en zone agricole et industrielle;
- Soustraire les bâtiments principaux construits avant l'entrée en vigueur du règlement de l'exigence d'avoir un stationnement hors-rue (zone « centre-ville »);
- Ajouter des dispositions sur les espaces-tampons entre zone industrielle et une zone résidentielle/institutionnelle ou récréative;
- Agrandir la zone H1-043 à même la zone U2-008 pour le lot 4 446 717;
- Modifier le plan de zonage afin de corriger la numérotation de certaines zones;
- Modifier les grilles des spécifications pour les zones CM-007, AH-002, AH-004 et H1-121 (dispositions pour les lots partiellement desservis).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 458-6 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

275-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 456-1 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis le 9 juillet 2015 à la MRC le règlement numéro 456-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant règlement sur le lotissement numéro 456, vise à faire passer de 6 % à 10 % la somme d'argent versée à la ville pour cession aux fins de parc.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 456-1 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

276-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÉSOLUTION PPCMOI 2015-01 – SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 12 juillet 2015 à la MRC la résolution finale PPCMOI numéro 2015-01 ;

CONSIDÉRANT que ladite résolution vise à permettre l'usage micro-brasserie (production de bière et de cidre) dans une partie du bâtiment situé au 27 rue Principale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution numéro 2015-01 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

277-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÉSOLUTION PPCMOI 2015-02 – SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis le 12 juillet 2015 à la MRC la résolution finale PPCMOI numéro 2015-02;

CONSIDÉRANT que ladite résolution vise à permettre à certaines conditions l'usage micro-brasserie (production de bière et consommation sur place) dans l'immeuble situé aux 10 et 10A rue Principale (lot 4 848 522);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution numéro 2015-02 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

278-0815

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 226-08-03 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Bedford a transmis le 10 août 2015 à la MRC le règlement numéro 226-08-03 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement de zonage 226-08, vise à :

- Autoriser dans la zone C-19 l'entreposage de véhicules récréatifs, bateaux et roulettes à titre accessoire.
- Ajouter des dispositions pour encadrer l'entreposage de véhicules récréatifs, bateaux et roulettes.
- Permettre l'entreposage dans une remorque à titre accessoire pour l'usage industriel;
- Apporter des précisions quant aux normes encadrant les remblais dans la zone I-20 (diamètre des arbres à planter).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 226-08-03 de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

279-0815

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 226-08-09 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Bedford a transmis le 10 août 2015 à la MRC le règlement numéro 226-08-09 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement, modifiant le règlement du zonage numéro 226-08, vise à :

- Ajouter comme usages agricoles spécifiques (A5) les oiselleries afin de permettre ce type d'élevage en zone agricole.
- Autoriser pour la catégorie d'usage A5 la vente de produits accessoires et complémentaires à l'usage agricole.
- Ajouter la définition d'oisellerie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 226-08-09 de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

280-0815

DEMANDE AU MTQ DE PAYER LES COÛTS DE L'INVENTAIRE DES PONCEAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PIIRL

CONSIDÉRANT que le 2 août 2013, le ministre des Transports autorisait l'adhésion de la MRC Brome-Missisquoi au programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) du ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a toujours déclaré qu'il prévoit assumer 100 % des coûts de réalisation des plans d'intervention pour les MRC qui désirent se prévaloir du programme,

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des plans d'interventions, une MRC se doit entre autres d'établir une description du réseau routier comme travaux préliminaires à la préparation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'une correspondance du MTQ en janvier 2014 informait la MRC que l'objectif de ces travaux préliminaires consiste à fournir aux soumissionnaires une idée d'ensemble du réseau routier et de ses composantes et que la moyenne approximative du nombre de ponceaux par kilomètre, conjugués à l'ordre de grandeur du réseau à identifier (de 20 à 25 % environ) constituent des balises essentielles permettant de guider les soumissionnaires dans la rédaction de leur offre de services;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la MRC a identifié 288 kilomètres de son réseau routier comme étant prioritaires et a estimé le nombre de ponceaux total à 462;

CONSIDÉRANT que l'estimation du nombre de ponceaux total a été basée sur les données fournies à la fois par l'inventaire des éléments de drainage de 1993 du MTQ, des données fournies par les municipalités locales et sur l'analyse des données de drainage du territoire suite au relevé LIDAR par la MRC;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a été retenue comme mandataire par la MRC pour la réalisation de son PIIRL, laquelle offre prévoyait un coût unitaire pour la localisation et l'inspection des ponceaux à 72,75 \$;

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2015, la MRC a déposé au MTQ son plan de travail détaillé pour son PIIRL, lequel incluait l'estimation du nombre de ponceaux total de son réseau routier prioritaire à 462;

CONSIDÉRANT que le 7 mai 2015, le ministère des Transports a informé la MRC que son qu'il acceptait son plan de travail et les coûts de la réalisation de son PIIRL;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 août 2015, le mandataire a informé la MRC que l'inspection des chaussés pour l'ensemble du réseau routier prioritaire retenu a été complétée et que l'inspection des ponceaux est complétée sur 60 % du même réseau;

CONSIDÉRANT que le mandataire a signifié à la MRC qu'au terme du 60 % de l'inspection du réseau, 304 ponceaux ont été inspectés, ce qui résulte à 44 inspections de ponceaux supplémentaires à ceux estimés au départ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification avec le mandataire, ce dernier est d'avis que l'ensemble du réseau routier prioritaire retenu comportera un total de 552 ponceaux et non de 462, ce qui signifie un montant excédentaire de 90 ponceaux;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'est engagé à payer 100 % des coûts de réalisation du PIIRL de la MRC;

CONSIDÉRANT que le montant actuel octroyé par le MTQ à la MRC ne permet pas à cette dernière d'effectuer les inspections des ponceaux supplémentaires, ce qui résulterait d'un PIIRL final incomplet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De demander au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti, d'octroyer un montant supplémentaire de 7 528 \$ à la MRC Brome-Missisquoi pour la réalisation de son PIIRL afin de couvrir l'inspection de 90 ponceaux supplémentaires au coût unitaire de 83,64 \$ (taxes incluses).

De transmettre une copie de ladite résolution au député provincial de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Pierre Paradis, ainsi qu'à monsieur Éric Breton, directeur à la direction du soutien aux opérations et à la direction générale des infrastructures et des technologies du MTQ à Québec.

ADOPTÉ

281-0815

COMPTES À PAYER AU 29 JUIN 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif en date du 29 juin 2015, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Béton Laurier (rivière Sud-Ouest br #14 moins retenue de 5%)	8 107,20 \$
Jolicoeur, Marcelle (programme PAD)	23 000,00 \$
Sous-total	31 107,20 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

282-0815

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

BOITES POSTALES COMMUNAUTAIRES SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA MRC

Monsieur Desmarais informe le conseil de la décision conditionnelle prise par le comité administratif d'autoriser Poste Canada à installer trois unités de boîtes postales communautaires sur le terrain de la MRC si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Qu'il n'y ait pas de problème particulier ou de surprime d'assurance avec notre assureur;
- Qu'il n'y ait pas présence d'infrastructures souterraines à l'endroit de l'installation.

COMPTES À PAYER AU 4 AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK

ET RÉSOLU:

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif en date du 4 août 2015, à savoir:

<u>DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL</u>	
Allard, François (programme PAD)	15 500,00 \$
CIUSSS De l'Estrie - CHU (nutritionniste JEMBM: avril à juin)	12 616,00 \$
Innex Productions Visuel (40 000 autocollants: campagne de recyclage)	9 336,66 \$
MRC de Rouville (travaux cours d'eau Barré & Br. #1)	10 483,97 \$
Nature Action Québec inc. (JEMBM: plan de transport actif école de Farnham)	8 000,00 \$
Pépinière Vert Forêt (19 550 arbustes pour pépinière)	9 971,21 \$
Techni-Silence inc. (75 panneaux acoustiques)	8 021,81 \$
Sous-total	73 929,65 \$

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ADOPTÉ

RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2015

Monsieur Desmarais dépose et présente brièvement le rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2015.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : SUIVI DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 28

Un document sommaire et une version plus détaillée établissant les rôles et obligations de la MRC en matière de développement sont présentés au conseil. Le document constitue une synthèse des dispositions applicables au milieu municipal contenues au projet de loi 28 et des dispositions contenues au *projet d'entente relative au fonds de développement des territoires* proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. À noter que le projet d'entente offre au conseil des maires une latitude quant au choix de ses priorités d'intervention en matière de développement, mais requiert tout de même une reddition de comptes importante et certaines modalités plutôt restrictives.

283-0815

ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : MODIFICATION DEMANDÉE AU MAMOT

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER

APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND

ET RÉSOLU :

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir le protocole d'entente du Fonds de développement des territoires afin que celui-ci respecte les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ce Fonds, soit d'être inconditionnel.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de retirer toutes clauses demandant aux municipalités régionales de comté de dépenser, dans une période déterminée, les surplus des conférences régionales des élus et des centres locaux de développement.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'octroyer, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, des crédits adéquats pour financer la période couverte par l'entente, soit 15 mois plutôt que 12 mois.

De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.



No de résolution
ou annotation

284-0815

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Brome-Missisquoi, monsieur le ministre Pierre Paradis et à la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉ

DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS DE S'ADRESSER À RECYC-QUÉBEC AFIN DE CONSENTIR À UN PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec refuse de communiquer à la MRC Brome-Missisquoi les données du portail de gestion des matières résiduelles (GMR) en raison de leur caractère confidentiel;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une consultation du service juridique de Recyc-Québec, l'adoption par **chaque municipalité** d'une résolution demandant à Recyc-Québec de donner accès à la MRC Brome-Missisquoi aux données nécessaires à l'élaboration du PGMR pourra être considérée comme un consentement de la part de chaque municipalité de transférer ses données à la MRC;

CONSIDÉRANT que sur réception d'une telle résolution par Recyc-Québec, les données pourront être transmises à la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De demander à chaque municipalité d'adopter, dans les plus brefs délais, une résolution adressée à Recyc-Québec libellée comme suit :

« [... et résolu] De demander à Recyc-Québec d'autoriser l'accès aux données du portail de gestion des matières résiduelles relatives à notre municipalité à la MRC Brome-Missisquoi, et ce, notamment dans le but de mener à bien l'élaboration du PGMR. Que cette demande soit considérée comme un consentement de la part de la municipalité de transférer ses données à la MRC Brome-Missisquoi. »

De demander à chaque municipalité d'acheminer ladite résolution à la MRC Brome-Missisquoi afin que cette dernière puisse acheminer le tout à Recyc-Québec.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles St-Jean, maire du canton de Bedford, quitte la séance du conseil.

CIUSSS ESTRIE : PROTECTION DES SERVICES DE SANTÉ DANS BROME-MISSISQUOI ET DEMANDE D'UNE RENCONTRE

Monsieur Desmarais informe le conseil qu'en juillet dernier, un mémoire décrivant le modèle des services de santé au CIUSSS La Pommeraie a été présenté à madame Patricia Gauthier, PDG du CIUSSS Estrie – CHUS. Une rencontre avec la direction générale du CIUSSS Estrie a été demandée afin de connaître leur position sur les services dans Brome-Missisquoi.

CIUSSS ESTRIE : INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS : HÔPITAL BMP ET LITS DE LONGUE DURÉE

Le maire de la ville de Bedford, monsieur Yves Lévesque, souhaite aborder le dossier de l'installation promise des lits de longue durée dans sa ville avec la PDG du CIUSSS Estrie. Cependant, il souhaite un état de situation avant cette rencontre. Monsieur Desmarais propose d'organiser une rencontre avec les responsables locaux en santé pour mettre à jour ce dossier tout comme les autres demandes en immobilisation de La Pommeraie.

ÉCOLE MGR DESRANLEAU : SUIVI DU DOSSIER AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS

Monsieur Yves Lévesque informe les maires que le dossier concernant la suppression potentielle d'une classe de 6^e année à l'école Monseigneur Desranleau est réglé. La commission scolaire Val-des-Cerfs a accepté de maintenir les mêmes règles pour les inscriptions.



No de résolution
ou annotation

285-0815

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RAPPEL ET SUIVI DE L'ADOPTION DU RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

M^e Couillard rappelle qu'à la demande de la Sûreté du Québec et du procureur de la cour, le RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances a été révisé par la MRC et le 16 juin dernier, le conseil des maires a donné son aval afin que le règlement RM 460 soit adopté dans les meilleurs délais. Une fois adopté, les municipalités doivent transmettre leur règlement à M^e Couillard ainsi qu'à la Sûreté du Québec (au capitaine Yanick Ferland) aux fins de conformité.

CORRESPONDANCE

Invitation à la finale de la série de l'Estrie : courses de chevaux sous harnais (ville de Bedford, samedi 12 septembre 2015 à compter de 13 h)

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Pauline Quinlan informe les maires du départ de monsieur Paul Côté, directeur du comité des Jeux équestres mondiaux 2018, mais souligne que ceci ne compromettra pas les jeux.
- Suivant la présentation avant l'ouverture de la séance du conseil par monsieur Éric Ferland, le conseil indique, même si le sujet des changements climatiques est important, qu'il n'est pas favorable à participer à l'organisation d'un colloque sur ce sujet en 2016. Monsieur Dorion se charge de communiquer le tout à monsieur Ferland.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fautoux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.